

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 11 MARS 1991**

**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 11 mars 1991 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

***Etaient présents*** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT (à partir de la question n° 3), M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question n° 3), M. FERRÉOL (jusqu'à 19 h et à partir de 22 h 20), Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN (jusqu'à 22 h 30), Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN (jusqu'à 23 h 30), M. JACQUEMIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question n° 3 et à partir de 22 h 20), M. SALOMON, M. TABOURNOT (jusqu'à 22 h), M. BAS, M. VIALATTE (jusqu'à 22 h 40), Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'au début de la question n° 3), M. ALAUZET (jusqu'au début de la question n° 3).

***Secrétaire*** : M. RAGOT.

***Absents*** : M. PONÇOT (jusqu'à la question n° 3), M. MATHIEU, Mme BULTOT, Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 3), M. FERRÉOL (de 19 h à 22 h 20), Mme CUENIN (à partir de 22 h 30), M. TOURRAIN (à partir de 23 h 30), M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 3 et à partir de 22 h 20), M. TABOURNOT (à partir de 22 h), M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE (à partir de 22 h 40), M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (depuis le début de la question n° 3), M. ALAUZET (depuis le début de la question n° 3).

***Procuration de vote*** :

***Mandants*** : Mme BULTOT, Mme DUFAY (jusqu'à la question n° 3), M. FERRÉOL (de 19 h à 22 h 20), Mme CUENIN (à partir de 22 h 30), M. TOURRAIN (à partir de 23 h 30), Mme DUVERGET (jusqu'à la question n° 3 et à partir de 22 h 20), M. TABOURNOT (à partir de 22 h), M. HUMBERT J.F., M. VIALATTE (à partir de 22 h 40), M. NACHIN.

***Mandataires*** : M. PIERLOT, Mme KUNSTLER (jusqu'à la question n° 3), M. LIME (de 19 h à 22 h 20), Mme MADER (à partir de 22 h 30), M. JACQUEMIN (à partir de 23 h 30), M. SALOMON (jusqu'à la question n° 3 et à partir de 22 h 20), M. GRAPPIN (à partir de 22 h), M. TABOURNOT, M. MOUROT (à partir de 22 h 40), M. ALAUZET (jusqu'au début de la question n° 3).

\*\*\*\*\*  
\*\*\*

Au cours de cette séance, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

**1. Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante** - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de ce bilan

**2. Conseil Municipal** - Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional - Remplacement d'un membre

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a désigné M. Jean-Claude GRAPPIN, Conseiller Municipal, pour siéger comme délégué de la Ville, en remplacement de M. TOURRAIN, démissionnaire de ce poste, au Conseil d'Administration du CHR.

**3. Budget primitif de la Ville pour 1991**

M. le Député-Maire a, au préalable, indiqué le plan de déroulement de cette discussion budgétaire.

Il a donc été décidé que chacun des Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués, responsables des différents secteurs d'activités de la Ville, présenterait les points forts de son budget dont il serait débattu ensuite.

M. ALAUZET et Mme FOLSCHWEILLER ont fait part à M. le Député-Maire de leur décision de ne pas participer à la discussion et au vote du budget et s'en sont expliqués devant l'Assemblée. Puis ils ont quitté la table des délibérations.

M. le Député-Maire a présenté à l'Assemblée ce budget qui franchit pour la première fois le seuil du milliard de francs, avec une progression de 5,5 % par rapport à 1990.

Ce budget se caractérise par :

- une priorité aux investissements qui atteindront 178 MF pour le budget principal et 235 MF avec les budgets annexes, auxquels s'ajouteront 11 MF qui seront financés sur le budget supplémentaire,

- une augmentation de l'autofinancement qui passe de 25 MF à 38 MF pour le budget principal, et de 45 MF à 54 MF si l'on inclut les budgets annexes,

- une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel,

- une augmentation de la pression fiscale limitée à 3,4 % (niveau de l'inflation de l'année précédente),

- une reprise sur les fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1990 limitée à 10 MF (au lieu des 15 MF en 1990).

M. BOICHARD, Premier Adjoint, a développé à son tour les points forts de ce budget, le problème de l'assiette de l'impôt, les financements croisés Ville-Région-Département, différents motifs de satisfaction émanant de ce BP (autofinancement, maintien des nombreux services rendus dans les domaines scolaire, social, sportif, culturel, poursuite de la réhabilitation du bâti) et son souhait de voir mieux pris en compte par le législateur les intérêts des villes-centres.

Se sont ensuite exprimés dans un premier temps :

- M. BOICHARD, Premier Adjoint pour le domaine du personnel et du patrimoine,

- Mme VIEILLE-MARCHISET, Adjointe pour l'Administration Générale (administration générale, DSQ, sécurité, police, foires et marchés, cimetières).

Suite à une discussion à laquelle ont participé M. TOURRAIN, M. MOUROT, M. JACQUEMIN, M. PINARD, M. BOICHARD, M. SCHWINT, M. VIALATTE, M. le Député-Maire a fait voter l'Assemblée sur deux amendements présentés par M. VIALATTE, Conseiller Municipal de l'Opposition portant :

1. sur l'inscription au budget d'un crédit de 150 000 F destiné au financement d'une étude de recensement des travaux de première urgence à réaliser sur les bâtiments du domaine privé communal,

2. sur l'inscription au budget d'un crédit prévisionnel de 4 MF destiné à l'attribution au personnel permanent d'une prime de rendement dont les modalités seront à définir par délibération du Conseil Municipal comme le prévoit la loi du 26 novembre 1990 relative au statut de la fonction territoriale.

Ces deux amendements ont été rejetés à la majorité (9 voix pour).

Se sont exprimés ensuite :

- M. PONÇOT, Urbanisme et Économie,

- M. JEANNEROT, Action Sociale,

- M. TISSOT, Logement,

- M. le Député-Maire pour Mme BULTOT, Environnement,

- M. HIRSCH, Hygiène-Santé,

- Mme KUNSTLER, Relations Extérieures.

M. PINARD, M. TOURRAIN et M. VIALATTE sont intervenus suite à ces exposés. Un amendement a été déposé par M. VIALATTE, tendant à l'inscription au budget primitif d'un crédit prévisionnel de 500 000 F destiné au financement du versement d'une «allocation spéciale assistante maternelle» complémentaire à la Prestation Spéciale Assistante Maternelle versée par la CAF.

M. JEANNEROT a précisé d'ores et déjà qu'une telle mesure ne pourrait être envisagée dans le cadre du budget 1991. Cet amendement a été rejeté à la majorité (9 voix pour).

Sont intervenus ensuite :

- M. VUILLEMIN, Enseignement,

- M. LIME, Culture,

- M. FOUSSERET, Vie Associative,

- M. FUSTER, Sport,
- M. JEANNIARD, Animation - Formation - Prévention,
- M. RUEFF, Information - Communication

qui ont répondu aux questions et observations de plusieurs membres de l'Assemblée.

M. VIALATTE a déposé deux amendements :

- l'un demandant l'inscription au budget communal de :

- \* 100 000 F pour financer l'étude d'un programme de réfection intérieure de l'Église Saint-François-Xavier,

- \* 300 000 F pour les travaux urgents de réfection de cet édifice.

- l'autre portant sur l'inscription au budget, d'un crédit de 200 000 F destiné à l'acquisition de matériels pédagogiques (destinés à l'extension à l'ensemble des classes de CM1 et CM2 des écoles primaires de la Ville de l'opération «apprentissage précoce des langues vivantes»).

Ces amendements ont été rejetés à la majorité (9 voix pour).

Sont intervenus en dernier lieu :

- M. RÉGNIER, Voirie-Circulation,
- M. JUSSIAUX, Transport-Stationnement,
- M. BARETJE, Bâtiments - Relations Publiques - Parc-Auto,
- M. GALLAT, Eau - Assainissement - Informatique.

Des observations ont été présentées par M. TOURRAIN et M. JACQUEMIN sur les orientations des délégations Voirie et Transports.

M. le Député-Maire a conclu et fait procéder au vote du budget dont les balances s'établissent comme suit :

## BALANCES ET RÉCAPITULATIONS (opérations réelles)

	Dépenses				Recettes			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991
Budget Principal	168 359 220	178 212 027	710 406 508	739 705 326	118 667 954	129 578 814	760 097 774	788 338 539
Eaux	11 750 950	19 140 000	32 682 743	33 562 848	6 152 693	13 005 848	38 281 000	39 697 000
Assainissement	33 390 000	36 938 000	22 474 000	24 936 500	29 783 000	34 019 500	26 081 000	27 855 000
SSADPA	32 576	32 922	1 081 209	1 284 449	32 576	32 922	1 081 209	1 284 449
Forêts	1 121 860	1 459 160	3 236 124	3 319 090	602 174	643 190	3 755 810	4 135 060
<b>Totaux</b>	<b>214 654 606</b>	<b>235 782 109</b>	<b>769 880 584</b>	<b>802 808 213</b>	<b>155 238 397</b>	<b>177 280 274</b>	<b>829 296 793</b>	<b>861 310 048</b>

### Récapitulation 1991 (opérations réelles)

	Dépenses				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	178 212 027	19 140 000	36 938 000	32 922	1 459 160
Fonctionnement	739 705 326	33 562 848	24 936 500	1 284 449	3 319 090
Totaux	917 917 353	52 702 848	61 874 500	1 317 371	4 778 250

	Recettes				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	129 578 814	13 005 848	34 019 500	32 922	643 190
Fonctionnement	788 338 539	39 697 000	27 855 000	1 284 449	4 135 060
Totaux	917 917 353	52 702 848	61 874 500	1 317 371	4 778 250

Evolution générale du Budget Principal	:	39 151 625 F	soit	+ 4,46 %
Evolution générale du Budget Eaux :		8 269 155 F	soit	+ 18,61 %
Evolution générale du Budget Assainissement	:	6 010 500 F	soit	+ 10,76 %
Evolution générale du Budget SSADPA	:	203 586 F	soit	+ 18,28 %
Evolution générale du Budget Forêts	:	420 266 F	soit	+ 9,64 %

### Récapitulation générale (Opérations réelles)

	1990		1991	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	214 654 606	155 238 397	235 782 109	177 280 274
Fonctionnement	769 880 584	829 296 793	802 808 213	861 310 048
Totaux	984 535 190	984 535 190	1 038 590 322	1 038 590 322

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 54 055 132 F soit + 5,49 %.

Le budget général de l'exercice 1991 (budgets annexes compris) est adopté à la majorité (9 Conseillers ayant voté contre).

#### **4. Fiscalité communale 1991** - Fixation du taux de chacune des quatre taxes directes locales

A la majorité (9 Conseillers ayant voté contre), l'Assemblée Communale a fixé comme suit le taux 1991 des quatre taxes directes locales :

- taxe d'habitation : 17,49 %
- foncier bâti : 18,91 %
- foncier non bâti : 20,69 %
- taxe professionnelle : 13,97 %

#### **5. Exercice 1991** - Financement de divers investissements au budget supplémentaire

A la majorité (9 Conseillers ayant voté contre), le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant une somme de 11 MF correspondant à des dépenses d'investissement qui compléteront les dotations prévues au projet de budget primitif de 1991 ou permettront de réaliser des opérations non financées dans le cadre de ce budget.

#### **6. Exercice 1991** - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

#### **7. Comptabilité** - Constitution de provisions pour risques financiers et litiges

Adopté à l'unanimité.

#### **8. Exercice 1991** - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

#### **9. Exercice 1991** - Réduction de créances

Le Conseil Municipal a pris acte des réductions de créances présentées.

#### **10. Comptabilité** - Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

#### **11. Exercice 1991** - Secours à divers

Adopté à l'unanimité.

#### **12. Garantie d'emprunts :**

##### **a) au Centre Communal d'Action Sociale**

**a1** - Acquisition d'un immeuble chemin des Montarmots - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 800 000 F auprès du Crédit Local de France - Modification de la délibération du 14 janvier 1991

Adopté à l'unanimité.

**a2** - Investissements 1990 reportés en 1991 - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 2 300 000 F auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

## **b) A l'Office Public Municipal d'HLM :**

**b1** - Construction de 8 logements à Palente - Garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de type Prêt Locatif Fongible de 2 662 719 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote).

**b2** - Réhabilitation de 6 logements 15 rue du Petit Battant - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 900 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 24 octobre 1983

Adopté à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote).

**c) A la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Travaux de restructuration de 32 logements en 54 logements 7 et 11 rue de Cologne - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 2 340 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

## **13. Subventions :**

**a) au Sport Bisontin de Haut Niveau** - Contrats d'objectifs - Saison 1990-1991 - 2<sup>ème</sup> répartition (solde)

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder les subventions suivantes :

### **Sports collectifs :**

- Besançon Basket Comté	112 500 F
- BRC	147 500 F
- CBSG	10 000 F
- ESB Féminin	75 000 F
- ESB Masculin	95 000 F
- OB	20 000 F

### **Sports individuels**

- SNB	20 000 F
- Club Pugilistique Bisontin	10 000 F

## **b) aux Unions Locales des Syndicats**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- FEN	8 450 F
- CNCRSF	7 970 F
- CGT	43 200 F
- CGT - FO	42 290 F



- CFDT	46 460 F
- CFTC	28 660 F
- CGC	27 830 F

**14. Mise en place d'un réseau câblé de télévision** - Liquidation de la SODECOBA mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 1987

Adopté à l'unanimité.

**15. Musées et Bibliothèques** - Réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité. Seront réaffectées les subventions suivantes :

**- au Musée Classé :**

\* 74 000 F du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'acquisition d'un tableau de Charles MAURIN «le portrait de Jean Richepin»,

\* 50 000 F de la Région de Franche-Comté pour l'acquisition d'une peinture d'Edouard SWEBACH «La Retraite de Russie»,

\* 24 000 F et 38 000 F de la Région de Franche-Comté et du Ministère de la Culture/ Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'acquisition d'une horloge à pendule conique,

\* 100 000 F du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la constitution du fonds documentaire du Musée du Temps.

**- à la Bibliothèque Municipale Classée**

\* 23 000 F du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'acquisition de documents, monnaies comtoises et d'un livre d'heures.

**16. Temple du Saint-Esprit** - Restauration de l'orgue - Convention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé le projet de restauration de cet orgue estimé à 465 000 F, étant précisé que le financement en sera assuré comme suit :

- État/Ministère de la Culture	150 000 F
- Région de Franche-Comté	135 000 F
- Département du Doubs	90 000 F
- Ville de Besançon	90 000 F

**17. Contrats Emploi-Solidarité** - Fonds Mutualisé de Formation - Participation de la Ville - Convention avec la Mission Locale

Adopté à l'unanimité (participation Ville pour 1991 fixée à 289 000 F).

**18. Politique locale d'intégration des immigrés**

**a) Convention entre la Ville de Besançon, le Fonds d'Action Sociale et l'État**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer avec le Fonds d'Action Sociale et l'État, une convention définissant les orientations de la politique d'intégration des immigrés et déterminant la collaboration entre ces trois partenaires conformément à leurs priorités et aux orientations des pouvoirs publics en ce domaine.

**b) Mission «diagnostic - propositions» - Convention avec la FRATE**

Adopté à l'unanimité. La FRATE percevra pour cette mission 165 000 F de la Ville de Besançon et la même somme du FAS.

**19. Citadelle**

**a) Exploitation du petit train touristique - Avenant à la convention**

Adopté à l'unanimité.

**b) Création d'un centre d'accueil-boutique - Convention avec le Syndicat d'Initiative**

Adopté à l'unanimité.

**20. Construction Gymnase Clemenceau - Décision de principe de confier la maîtrise d'ouvrage délégué à la SAIEMB**

Adopté à l'unanimité.

**21. ZAC Louise Michel - Aliénation à la SEDD des terrains propriété de la Ville - «Renonciation au privilège du vendeur»**

Adopté à l'unanimité.

**22. Tunnel sous la Citadelle - Bilan de la concertation préalable**

Adopté à l'unanimité.

**23. Forêt de Chailluz - Surveillance à cheval - Demande de subvention aux Haras**

Adopté à l'unanimité (subvention de 19 500 F sollicitée auprès du Service Régional des Haras).

**24. Voirie - Opérations de déneigement - Crédit complémentaire**

Afin de financer les dépenses liées aux opérations de déneigement, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, a voté un crédit complémentaire de 380 000 F.

La séance est levée à 23 heures 50.

Hôtel de Ville, le 13 mars 1991  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Le 14 mars 1991  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,